



RIDEAU SUR LA CULTURE

DIS, RÉC, DIS, LE

OP
@WoodEssentiel

LA CULTURE
NOURRITURE
ESSENTIELLE

DE L'AIR
DESTITUTION
(MACRON)
& Co

ALIX LOIS LIBE.

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ARTS
DE LA RUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Fédération Nationale des Arts de la Rue

SOMMAIRE

Rapport moral	4
01 - Les missions de la Fédération nationale des arts de la rue	5
Objet de l'association	5
Missions et objectifs	5
La Fédération en chiffres	6
Des combats menés et gagnés	6
02 - État des troupes / Adhésions	8
03 - Organisation interne	9
Ressources humaines	9
Maison des réseaux et mutualisation	9
Vie associative	9
Financements	10
04 - Les commissions de travail	11
05 - Les actions	12
Le premier appel du 15 décembre	12
Le deuxième appel du 19 janvier (unitaire)	12
Les apé'rues	13
Les Bis de Nantes	13
06 - Les chantiers thématiques	14
Chantiers intenationaux	14
Les outils d'accompagnement - Covid19	14
L'observation participative et partagée (OPP)	15
Le livret bâtisseurs de cités, tisseurs de liens	15
Représentativité	16
Chantiers inter-régionaux	17
Université buissonnière, du 11 au 12 février 2020	17
L'égalité Femmes-Hommes	18
Co-portés avec l'UFISC	19
Mobilisation et coopération art et Culture contre le Covid19	20
07 - Communication / Visibilité	22
Les listes de diffusion	22
Les autres sites internet	22
Réseaux sociaux	22
Tracts et dépliants	23
Les communiqués	23
08 - Relations avec les responsables politiques et liens avec nos partenaires	24
Direction Générale de la création artistique	24
Ministère de la culture	24
Premier Ministre	25
Acteurs territoriaux	25
CNAREP	25
ARTCENA	26
FAI-AR	26
L'observatoire de la liberté de création	26
L.A. Coalition	26
IFAPS	27

Rapport moral

par Jean-Luc Prévost

2020, l'année du glas ! Il me revient de vous faire le rapport moral d'une l'année où l'activité artistique fut extrêmement réduite. Il a fallu s'isoler chez soi, jouer à huis-clos, et nous museler FFP2 pour que l'espace public puisse vivre... une heure par jour.

Comment se satisfaire d'une telle situation quand nous nous sommes retrouvés spect'acteur.rice.s d'un monde-fiction où l'on combat une pandémie mondiale en ouvrant les centres commerciaux et en interdisant les Arts à ciel ouvert. Conséquence, 41% des artistes pensent à abandonner leur carrière.

En décembre dernier, nous apprenions la dissolution de la Paperie carençant les Pays de la Loire d'un important lieu de visibilité pour les Arts de la Rue. Le contexte de sa disparition doit nous interpeller sur l'importance de la gouvernance qui se doit d'être un chantier quotidien, se construisant au travers d'individus qui débattent, expérimentent, imaginent, et qui réalisent ensemble. Fort de cette expérience malheureuse et affligeante, un tout nouveau Cnarep verra le jour fin 2021/début 2022 dans les Pays de Loire avec une attention toute particulière portée sur le management.

Aujourd'hui, mon mandat touche à sa fin. J'ai beaucoup appris, sur moi et sur la fonction. Présider n'est pas Diriger. Le terme « fédérer » revient sans cesse pour calmer l'égo, et travailler aux biens communs. Cette crise a permis l'émergence d'un travail collaboratif extra-ordinaire entre toutes nos Fédérations (régionales et nationale) et la réunion de compétences et de personnes très diverses. Notre Fédération (nos Fédérations) est importante et compte comme interlocutrice principale pour faire avancer nos professions et nos arts.

Sa force tient à son nombre d'adhérent.e.s et à sa représentativité.

De l'unité, il va nous en falloir. Du souffle, aussi. Des idées, surtout !

Cette année particulièrement difficile nous aura permis d'interpeller le pouvoir politique. La culture dans l'espace public ne peut être une alternative à des contraintes sanitaires mais se doit de rester un terrain de jeu à part entière où on y anime des agoras, on danse sur les murs, on chante sous la pluie !

A l'heure où la culture du vivant agonise, il est urgent de mobiliser nos adhérent.e.s et d'accorder nos voix pour les faire résonner jusque dans les bureaux ministériels.

Sachons défendre l'Art dans l'Espace Public comme notre exceptionnel bien commun.

Les missions de la Fédération Nationale des Arts de la Rue

Objet de l'association

Créée en 1997, la Fédération s'est donnée pour objet de fédérer le secteur professionnel des Arts de la Rue, ses employeur.euse.s et ses acteur.ice.s divers, de faire circuler des idées, de promouvoir et de défendre une éthique et des intérêts communs, de prendre position dans des domaines se référant au spectacle vivant et en particulier aux Arts de la Rue, notamment en ce qu'ils sont concernés par la définition des politiques culturelles, par l'aménagement du territoire et la pratique artistique dans l'Espace Public.

L'association a toute compétence pour négocier des conventions et accords collectifs. L'association adhère à l'universalité des valeurs de liberté et de tolérance, dans le respect des droits culturels. Elle se reconnaît dans les problématiques de l'intérêt général et de l'économie solidaire.

La Fédération Nationale des Arts de la Rue est la seule organisation qui regroupe les différents acteurs qui œuvrent dans ce domaine particulier : lieux (labels CNAREP, fabriques...), festivals, compagnies, bureaux de production...

La Fédération Nationale des Arts de la Rue est cofondatrice et membre de l'UFISC et membre du Collectif des Associations Citoyennes. La Fédération est membre fondateur de l'International Federation of Arts in Public Spaces -IFAPS- elle siège au conseil d'administration de la FAI-AR, au conseil d'orientation d'ARTCENA, à l'Observatoire de la liberté de création ainsi qu'à l'Observatoire des politiques culturelles.

Missions et objectifs

La Fédération œuvre à la consolidation et au développement des arts de la rue sur trois axes directeurs :

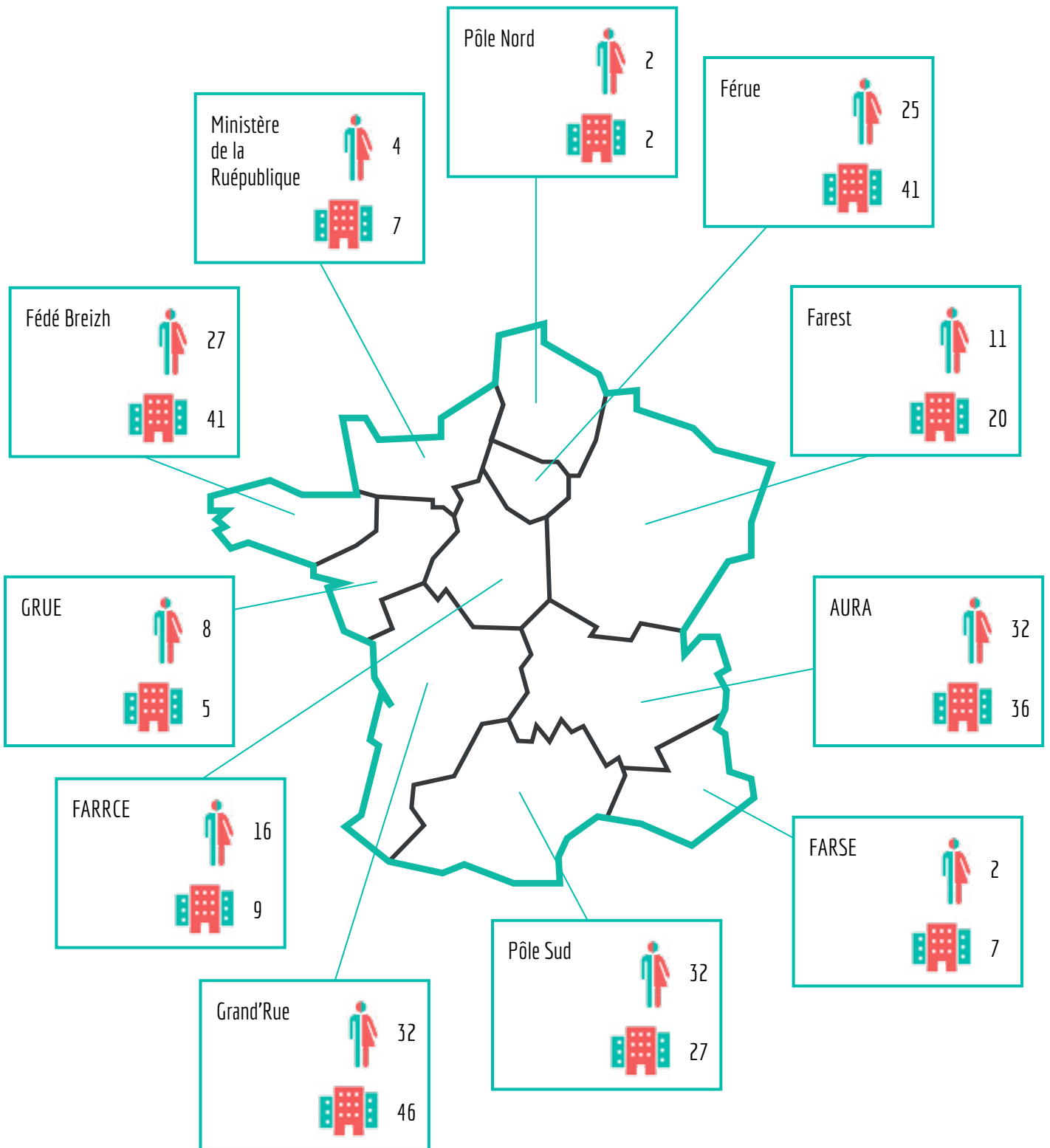
- › leur reconnaissance professionnelle et artistique
- › le développement de ses financements, de ses équipes et de ses outils
- › l'ouverture et le dialogue avec l'ensemble des acteurs artistiques et culturels

■ La Fédération en chiffres

- › Près de 450 adhérent.e.s individuel.le.s et structures en 2020 – artistes, technicien.ne.s, programmateur.rice.s, professionnel.le.s, collectivités territoriales, amateur.rice.s, passionné.e.s des expressions artistiques en Espace Public
- › 11 Fédérations Régionales
- › Des idées en ébullition, du troc d'informations, des débats passionnés mais aussi de l'entraide et du compagnonnage
- › Une réflexion collective autour des outils et moyens pour développer nos pratiques
- › La défense des valeurs liées à nos pratiques : la gratuité, les libertés d'expression, de création et de circulation dans l'Espace Public
- › Une force de propositions et de négociations auprès de l'État et des collectivités territoriales au niveau national et international.

■ Des combats menés et gagnés

- › **2005-2007** : Le temps des Arts de la Rue
Mise en place des Centres nationaux des Arts de la Rue, de l'aide « Écrire pour la rue », ainsi que d'autres aides favorables aux compagnies.
- › **2011-2012** : la campagne l'Art est public !
Avec plus de 500 signatures d'élu.e.s en soutien d'une politique culturelle réinventée.
- › **2015** : Loi NOTRe
L'inscription dans la loi des droits culturels.
- › **2016**
Inscription dans la loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) du 1% travaux publics pour l'action artistique dans l'Espace Public.
- › **2019**
La nomination au Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), en sa qualité d'organisation professionnelle d'employeurs représentante du secteur.
L'impulsion des schémas d'orientation pour les Arts en Espace Public (SODAREP) sur plusieurs territoires.

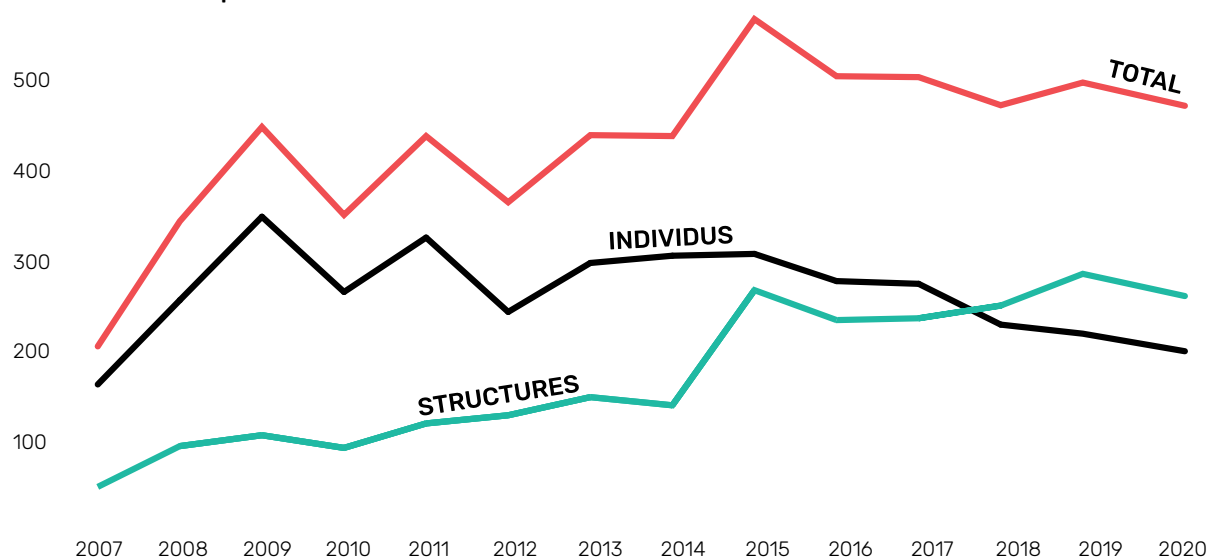


02

État des troupes / Adhésions

Avec **432 adhérent.e.s (241 structures employeuses et 191 adhésions individuelles) en 2020**, fédéré.e.s est en baisse par rapport à 2019 (465 adhérent.e.s). Cette baisse (-7 structures et -26 individuelles) est à mettre en lumière au regard de la situation sanitaire qui a particulièrement impactée le spectacle vivant et de surcroît les Arts de la Rue.

Depuis 2017, il est possible de réaliser une adhésion en ligne, via la plateforme HelloAsso. Ce système est de plus en plus utilisé puisqu'en 2020, c'est 275 adhérent.e.s qui l'ont utilisé.



L'Outil de gestion des adhérent.e.s

Un outil de gestion des adhésions a été développé au cours de l'année. Il y a eu tout un travail de préparation des imports (afin de ne pas perdre de données), de calibrage, de développement et test des différentes fonctionnalités... Les Fédérations Régionales ont été régulièrement informées des avancées du chantier puis ont eu en fin d'année leurs propres accès à l'outil ainsi qu'un temps de prise en main.

Il permet une meilleure coordination entre la Fédération Nationale et les différentes Fédérations Régionales, une meilleure lisibilité en temps réel du nombre d'adhérent.e.s, un meilleur suivi et une plus grande autonomie pour chaque Fédération.

Depuis sa mise en route, l'outil est très apprécié par les différents utilisateurs.

03

Organisation interne

Ressources humaines

La Fédération est constituée d'une équipe salariée, avec 2 personnes à temps plein, en contrat de 35h à durée indéterminée.

En 2020, ce sont Nina Léger (coordinatrice chargée de la communication et de l'animation du réseau) et Fanny Morvan (coordinatrice chargée des relations institutionnelles et de la gestion administrative) qui ont assuré la permanence.

Toutes deux ont quitté leur poste en mars 2021 en bons termes avec la Fédération, lourdement frustrées par le manque de lien social, de contact avec le terrain, que l'on doit à la pandémie.

Maison des réseaux et mutualisation

La Fédération Nationale poursuit un partage de bureaux avec la Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France et une mutualisation, avec les structures adhérentes de l'UFISC, des salles de réunions, de la cuisine, du photocopieur, du réseau informatique, de la documentation et de la veille administrative et sociale.

Suite à plusieurs sinistres (incendie, fuites d'eau, effondrement d'une partie des plafonds), la Maison des réseaux se détériore rapidement et le projet d'agrandissement a été abandonné.

Une recherche active de pistes de relogement est toujours menée.

Le télétravail a été mis en place pendant plusieurs mois de l'année afin de respecter les mesures gouvernementales imposées par les conditions sanitaires.

Vie associative

La Fédération s'articule autour d'une coordination générale en relation avec :

› le Conseil d'Administration (CA), comité de pilotage de l'organisation. Il est composé de 20 membres et 11 délégué.e.s régionaux, élu.e.s chaque année. Tou.te.s ont un droit de vote. Le CA décide des grands axes d'orientation de la Fédération.

› Le Bureau, élu au sein du Conseil d'Administration. Il est composé de 5 membres en charge notamment des relations avec les institutions nationales. L'ensemble

des adhérent.e.s participe bénévolement aux travaux de la Fédération en fonction de leurs centres d'intérêts. La pandémie a empêché l'organisation de l'Assemblée Générale au printemps 2020. Les élections n'ayant pu être organisées, les mandats des personnes élues en 2019 ont été prorogés pour 6 mois, par décision du Conseil d'Administration.

› L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 14 octobre, n'a pas réuni le quorum nécessaire au bon déroulement des élections. Les mandats des personnes élues en 2019 ont été prorogés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ayant la capacité d'être réunie en présentielle, par décision du Conseil d'Administration.

La vie associative de la Fédération s'articule autour de plusieurs temps :

› L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 14 octobre, en physique et en visio-conférence, au Théâtre de Verre / Paris (75).

› Les conseils d'administration :

Mercredi 15 janvier, à la Maison des Réseaux Culturels et Artistiques, Paris (75)

Lundi 10 février, au Grand Sauvoy à Maxéville/Nancy (54)

Jeudi 12 mars, à la Maison des Réseaux Culturels et Artistiques, Paris (75)

Lundi 20 avril, en visio-conférence

Mardi 26 mai, en visio-conférence

Mercredi 24 juin, en visio-conférence

Jeudi 24 septembre, en visio-conférence et à la Maison des Réseaux Culturels et Artistiques, Paris (75)

Mardi 13 octobre, en visio-conférence et à la Maison des Réseaux Culturels et Artistiques, Paris (75)

Mardi 10 novembre, en visio-conférence

Jeudi 17 décembre, en visio-conférence

A cela, s'ajoutent des réunions de bureau fréquents et réguliers.

Financements

En 2020, la Fédération a bénéficié d'un avenant à son conventionnement triennal avec la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) avec une subvention annuelle portée à hauteur de 100 000€ par an.

La dernière convention triennale couvrait la période 2016-2019. En 2019, la Fédération est entrée en négociation avec la DGCA pour obtenir une plus grande dotation afin de financer de nouveaux chantiers et développer les actuels.

Pour l'heure, le dialogue se poursuit.

La Fédération dispose par ailleurs de ressources propres générées par les cotisations des adhérent.e.s, et diverses ventes (tee-shirts, badges...). La majorité des événements sur lesquels la Fédération réalise des ventes n'ayant pu être organisés cette année, les ventes sont en baisse.

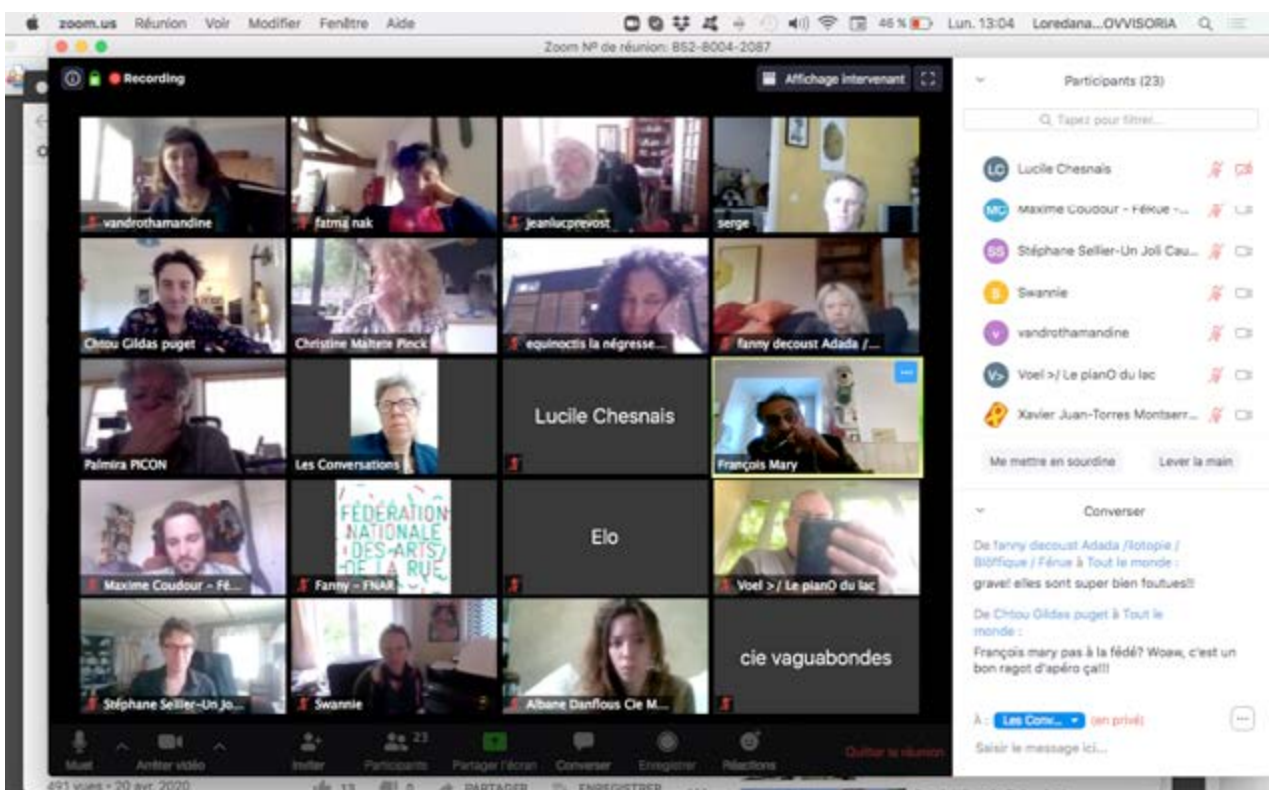
Il a également été souligné ci-dessus une perte de recette en lien avec le recul des adhésions.

04

Les commissions de travail

Afin de faciliter l'organisation des différents chantiers, la Fédération travaille par commissions thématiques. Tous les adhérent.e.s qui le souhaitent peuvent participer aux travaux. Les référent.e.s, des administrateur.rice.s élu.e.s, font des points d'étapes lors des différents conseils d'administrations.

En 2020, les chantiers prévus ont été bousculés par l'apparition du Covid19 et ses conséquences. Dès la mi-mars, une nouvelle commission s'est constituée regroupant des bénévoles au-delà du conseil d'administration pour s'investir dans la production de différentes ressources capable d'accompagner nos adhérent.e.s (et plus encore) dans les nombreuses contingences gouvernementales et des collectivités territoriales.



05

Les actions

Référents : Pascal Le Guennec puis Loredana Lanciano

Membres : Serge Calvier, Yano Benay, Chtou, Antoine le Menestrel, Alain François, Elodie Villatte

Le groupe Action s'est formé en novembre suite à l'AG d'octobre 2020.

Les membres l'ont créé afin de construire des alternatives qui permettent aux Arts de la Rue de retrouver de la visibilité, des espaces de jeu, un public, tout en respectant la contrainte du « 6 personnes maximum ».

Le 15 décembre, les théâtres pouvaient ouvrir mais l'Espace Public demeurait interdit. De cette injustice est née la décision de mener des actions tous les 15 du mois.

LE PREMIER APPEL DU 15 DECEMBRE

« Ouvrons l'Espace Public » « La Rue est publique » « Inauguration d'une rue »

Chaque Fédération Régionale a été libre de construire son action. Pour ce faire, la Fédération Nationale a mis à disposition ses outils : rubalises et écharpes l'Art est Public ; pancartes, ...

Les théâtres fermant de nouveau leurs portes, la Fédération a décidé de se joindre à l'appel unitaire lancé par la profession et les partenaires sociaux pour faire nombre et force.

Notre appel du 15 ayant été respecté, un communiqué de presse a été rédigé et 25 points de rendez-vous ont été donnés dans plusieurs villes de France.

LE DEUXIEME APPEL DU 19 JANVIER (UNITAIRE)

Ce deuxième appel fait suite à la prise de position du Conseil d'état ré-affirmant la liberté d'expression comme étant une liberté fondamentale au même titre que le droit à la santé. L'objectif était d'obtenir des temps de concertation permettant d'ouvrir le dialogue entre

› Les acteur.rice.s culturel.le.s et les organisations professionnelles

› Chaque département, préfecture, élu.e local.e.s

afin d'harmoniser les décisions en matière de rassemblement dans l'Espace Public.

En 2021, le groupe est resté actif et initiateur d'actions nouvelles et fédératrices.

Les apé'rués

Si les permanences ont répondu au besoin de soutien et d'accompagnement, les apé'rués, organisés en visio sur la même période ont été des temps conviviaux pour se retrouver et échanger plus librement.

Les Bis de Nantes

Il est à noter que la Fédération a participé aux Bis 2020 du 22 au 23 janvier à Nantes.

Le 23 janvier, la Fédération -par les personnes de Fabienne Quemeneur et Serge Calvier- a animé un temps de rencontres autour des différents financements permettant de soutenir la diversité de la création dans l'Espace Public.

La même journée, la Fédération a co-animé une intervention sur les droits culturels : quelles dynamiques et méthodologies concrètes pour la mise en place effective des droits culturels sur les territoires. Et pour demain, quels accompagnements des pratiques favoriser ?

Cette table-ronde initiée par l'UFISC comptait, en plus de la Fédération, les réseaux FEDELIMA (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles), CITI (Centre International des Théâtres Itinérants), et Sonia Pignot (adjointe Culture et Patrimoine en la ville de St Denis).

Les chantiers thématiques

■ CHANTIERS NATIONAUX



LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT - COVID19

Membres : Delphine Hummel, Lucie Chesnais, Marie-Irma Kramer, Guillemette Ferrié, Mathile Wahl, Yano Benay, Bernadette Baratier, Loredana Lanciano, Laetitia Lafforgue, David Cherpin, Axel Goepfer, Fanny Guihard, Lucile André, Jean-Luc Prevost, Serge Calvier, Therese Toustou, Jerome Come, Marie Maguet, Voel Martin, Manon Dumont, Elodie Villatte, Luce Lafaurie

Si ce chantier n'était -de fait- pas prévu dans la feuille de route de la Fédération Nationale, il a mobilisé beaucoup de temps et de bénévoles et a dû s'inventer au fur et à mesure du temps, des besoins, de l'actualité et des circonstances...

Pour accompagner les acteur.rice.s des Arts de la Rue, la Fédération a développé un panel d'outils, accessibles sur son site. Les documents sont simplifiés afin de s'adresser au plus grand nombre et conseillent sur le cas général, en l'état des informations disponibles.

Les outils sont donc régulièrement actualisés et accessibles depuis le site de la Fédération Nationale.

› **Les fiches pratiques**

Elles traitent des thématiques telles que : les droits des salarié.e.s, l'activité partielle, l'année blanche, le fond de solidarité, le FUSV...

Elles ont été largement consultées (au-delà des Arts de la Rue) et très appréciées.

› **Les arbres décisionnels**

Ils ont pour objectif de faciliter la prise de décision des organisateur.rice.s et des compagnies quant au maintien de leurs événements.

› **La boîte à outils**

Elle se compose d'une fiche explicative sur le Document Unique, un modèle d'attestation d'annulation et des pistes de protocoles pouvant permettre la diffusion d'évènements artistiques dans l'Espace Public.

› **Les données chiffrées**

Deux enquêtes, relatives aux annulations, ont été conduites du 15 avril au 27 septembre 2020.

L'une s'adressait aux organisateur.rice.s, l'autre aux producteur.rice.s.

Les infographies sont disponibles en ligne.

› **Les permanences juridiques**

Pour faire suite à l'édition des fiches pratiques, la commission Covid19 a organisé, de des permanences de conseils juridiques les mardis matin en distanciel, de début avril à la fin juin 2020.

Ouvertes à tout.e.s, ces temps ont permis au plus grand nombre de poser des questions pratiques et d'obtenir des réponses sur mesure, ou à défaut, d'être redirigés vers d'autres sachants.

› **PERSPECTIVES 2021**

Les travaux continuent, notamment dans la mise à jour des outils en fonction des actualités ainsi qu'en étant force de proposition dans les scénarii de reprise graduée

L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE (OPP)

Référente : Bernadette Baratier

Membres : Laurence Cassaignard, Loredana Lanciano, Alain François

A la suite de l'OPP portant sur les lieux (publiée en 2019), une nouvelle enquête a été lancée en septembre 2020. Le contexte social a obligé la Fédération à différer puis à repenser cette proposition. Ainsi, et afin de pouvoir prendre la mesure des effets et des conséquences de la pandémie Covid19, l'enquête porte sur les données 2019, auprès de l'ensemble des structures adhérentes. Les informations recueillies serviront de repères pour analyser, dans un deuxième temps la situation de 2020, puis de 2021...

Pour faciliter la participation, un « mode d'emploi » a été créé.

Ces enquêtes sont essentielles à la bonne connaissance de nos secteurs et permettent de disposer de nos propres chiffres sur ce que représentent les Arts de la Rue en France aujourd'hui. Être outillé.e.s pour réagir collectivement aux différentes situations qui se présentent est essentiel. L'année 2020 aura plus que jamais confirmé cette nécessité. L'ampleur de cette mission demande une montée en puissance de la Fédération, qui doit, pour pouvoir continuer ce chantier dans de bonnes conditions, embaucher et donc développer ses ressources.

LE LIVRET BÂTISSEURS DE CITÉS, TISSEURS DE LIENS

Référent.e.s : Luce Lafaurie et Jean-Luc Prevost

Membres : Caroline Raffin, Manon Dumont, Fabienne Quemeneur, Amélie Clément, Loredana Lanciano, Lucile Rimbert , Marie-Irma Kramer, Nathalie Bruère, Serge Calvier, Alain François, Alexandre Ribeyrolles , Guillemette Ferrié, Nathalie Veuillet , Philippe Violanti

La Fédération Nationale des Arts de la Rue porte depuis plus de 10 ans la proposition de consacrer volontairement 1% des opérations de travaux publics au soutien d'actions artistiques diverses, pour permettre à l'utilisateur d'être mis en relation dans son quotidien avec des manifestations artistiques et culturelles pour l'Espace Public. Alors que des exemples foisonnent sur tout le territoire, la Fédération Nationale a publié le livret « Bâisseurs de cités, tisseurs de liens ». Cet ouvrage implique différents projets artistiques dans l'aménagement des territoires : de l'accompagnement au long cours d'une transformation urbaine à des interventions très courtes travaillant sur la relation, de la création de spectacles à celle de mobilier urbain, de la métropole au village. Cette pluralité de projets et contextes semble précisément ouvrir le champ des possibles du 1% Travaux Publics.

Au cours de l'année 2020, il y a eu un travail de réécriture, de choix éditorial, de création graphique et d'impression (1000 exemplaires).

› PERSPECTIVES 2021

La poursuite du chantier devrait consister en une sortie officielle avec des élu.e.s dans chaque région, soit par invitation dans des colloques, soit spécialement pour traiter le sujet de la co-construction. La Fédération Nationale étant associée avec les Fédérations Régionales pour peser, appuyer l'événement et célébrer le nouveau nom du projet : la part du lien culturel.

Un deuxième Livret sera mis en chantier à partir de 2022 avec six nouveaux exemples de co-construction dans l'aménagement des territoires ou de la rénovation urbaine ou rurale.

La Fédération Nationale et les Fédérations Régionales -dont ce chantier est une priorité- s'inscriront, si elles le souhaitent, dans un nouveau réseau élargi comprenant urbanistes, architectes, élu.e.s, universitaires, etc. avec une première rencontre prévue en septembre 2021.

REPRÉSENTATIVITÉ

Membres : Bernadette Baratier, Serge Calvier

Le dépôt des dossiers a lieu tous les 4 ans ; le dernier date de 2017, le prochain a lieu en 2021.

En 2017, les instances décisionnaires avaient retoqué notre candidature car la Fédération reste la seule organisation à défendre des adhésions individuelles et des adhésions structures. En 2019, nous avons donc modifié nos statuts pour mieux structurer notre système d'adhésion et faciliter le comptage des structures éligibles sans exclure les adhérent.e.s individuel.le.s.

En prévision du dépôt 2021, le comptage a été réalisé sur les adhérent.e.s 2019. La mise à jour des informations administratives (Siret, conventions collectives, nombre de salarié.e.s en décembre 2018 et 2019 ...) a été effectuée auprès de nos structures adhérentes durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

› PERSPECTIVES 2021

› La Fédération Nationale des Arts de la Rue présentera de nouveau sa candidature au comptage de la représentativité des organisations professionnelles en 2021. La mesure de l'audience des organisations syndicales et patronales permet d'apprécier leur représentativité et ainsi leur capacité à négocier et signer des accords collectifs au niveau des entreprises, ou des branches interprofessionnelles. Si notre candidature est validée, il s'agira de siéger dans les instances paritaires pour une période de 4 ans, de 2021 à 2024. Pour permettre à toutes les organisations de faire valoir leur candidature dans de bonnes conditions malgré les nombreuses difficultés surgies en 2020 autour de la COVID-19, le Ministère du Travail a reporté le délai de dépôt des dossiers au premier trimestre 2021. Le dossier sera déposé en février 2021. Les résultats du comptage seront en principe officialisés en juillet

■ CHANTIERS INTER-RÉGIONAUX

■ UNIVERSITÉ BUISSONNIÈRE

Du 11 au 12 février 2020 à Maxéville/Nancy

Membres : Serge Calvier, Loredana Lanciano, Clément Lavault, Jean-Luc Prévost, Luce Lafaurie, Lucile Chesnais

Pour faciliter l'organisation de cette rencontre, une commission a travaillé tout au long de l'année à la préparation de ce temps incontournable de réflexion collective de la profession. La 10ème édition de l'Université Buissonnière des Arts de la Rue, événement phare de la Fédération Nationale s'est déroulée à Maxéville/Nancy, en collaboration avec la Farest – Fédération Régionale des Arts de la Rue en Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

La thématique choisie « Espaces Publics, Espaces de Luttés ? » nous a permis de réfléchir à des notions telles que : l'associationnisme, l'activisme, les pratiques coopératives et d'interroger sous des nouveaux prismes : les espaces publics virtuels, les arts publics, les arts politiques, les arts écologiques... Nous défendons que l'Art est Public ! mais force est de constater qu'il est de plus en plus rongé et rogné de toutes parts au profit des intérêts privés.

En invitant des personnalités très diverses, puis en alternant conférences / tables-rondes / ateliers, cette Université Buissonnière a souhaité ouvrir des

portes sur de nouveaux horizons.

Les intervenant.e.s ont été choisi.e.s par la Fédération Nationale et la FAREST. Ainsi, les participant.e.s ont pu rencontrer (liste non exhaustive) :

Fédération Nationale.

- › **Jean-Louis Laville**, économiste et sociologue, titulaire de la chaire d'économie solidaire du CNAM
- › **Luc Carton**, philosophe et Vice-Président de l'Observatoire de la diversité des droits culturels de Fribourg
- › **Jean-Claude Boual**, du Collectif Associations Citoyennes (CAC)
- › **Florence Jany-Catrice**, économiste spécialiste des nouveaux indicateurs de richesse, professeure à l'université de Lille, membre du FAIR
- › **Julien Talpin**, chercheur en science politique au CNRS, membre de l'Observatoire des libertés associatives
- › **Roberto Barbanti**, philosophe, professeur au département Arts plastiques, Université Paris 8

Toute la synthèse de l'Université Buissonnière 2020 sur notre site internet.

L'année 2020 fut très particulière. Depuis des années, la Fédération Nationale des Arts de la Rue organise des temps de rencontre professionnels lors de différents festivals tout au long de l'été. Ces festivals n'ayant pu être organisés, ces rencontres n'ont pas pu être réalisées.

Pour autant, le besoin d'accompagnement des structures et des personnes a été très fort tout au long de l'année. Entre le décryptage des décrets, les demandes d'aides potentielles, la mise en place de protocoles sanitaires, les négociations avec les partenaires... et tout simplement le besoin d'échanger et de se soutenir, la Fédération a inventé des nouvelles formes de rendez-vous au service des acteurs des Arts de la Rue... et au-delà.

L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

Référentes : Nathalie Veuillet

Membres : Laure Brouillard, Leila Picard, Guillemette Ferrié, Fanny Guihard

En 2017 et 2019, la Fédération AuRA, l'association HF AuRA et Grand'Rue (Fédération Nouvelle-Aquitaine) ont mené deux enquêtes sur le genre des responsables artistiques des compagnies.

En 2019 est né le premier chantier inter-régional partagé par quatre Fédérations (AURA, Nouvelle-Aquitaine, Ile de France et Normandie) qui en assurent l'animation, la coordination et le financement.

La Fédération Nationale a rejoint la commission en 2020 en apportant notamment sa participation financière au fond mutualisé. Ce fond abondé par les Fédérations membres a pour vocation à financer les déplacements, les frais de communication, la venue d'intervenant.e.s, ... Il a donné lieu à la rédaction

d'une convention de mutualisation signée par les différentes Fédérations.

En 2020, l'annulation des différentes rencontres et festivals n'a pas permis à la commission de créer de nouveaux temps d'échanges. Néanmoins, nous avons optimisé ce temps et compté les programmations, compagnies subventionnées pour les quatre régions précitées en incluant des données nationales et intégré les ratios financiers des subventions.

Début 2021, l'enquête a été rendue publique.

› **PERSPECTIVES 2021**

Aussi, la commission a avancé sur les projets suivants qui verront leur aboutissement en 2021:

- › La rédaction de la convention de mutualisation du fond commun
- › La construction d'une maquette de formation «Déconstruisons le plafond de verre lié au genre pour les directions de lieux et de festivals de Cirque et d'Arts de la Rue»
- › Le dépôt d'un dossier de recherche auprès du Ministère de la Culture pour la constitution de «Ressources Vivantes du Matrimoine Artistique des Arts de la Rue». Ce dossier sera piloté par FédéAuRA.
- › La poursuite du travail de sensibilisation avec Agnès Saal, Haut-commissaire à l'égalité

D'autres projets seront remis à l'ordre du jour une fois que la situation le permettra:

- › La formation à la méthodologie et aux outils de comptage à destination des autres Fédérations des Arts de la Rue
- › Une formation à l'accueil de la parole des victimes
- › Des rencontres thématiques lors des festivals Arts de la Rue

Toutes les Fédérations qui le souhaitent peuvent rejoindre le comité de pilotage. Toute personne adhérente -ou non- à une Fédération peut rejoindre la commission et relayer, participer aux actions, compter, abonder les débats et les idées,

■ **CO-PORTÉS AVEC L'UFISC**

■
La Fédération demeure engagée au sein de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), avec 3 délégué.e.s qui siègent dans son conseil d'administration et le suivi d'un.e salarié.e permanent.e (avec une seule voix en cas de vote). Pour l'année 2020, il s'agissait de :

- › Serge Calvier qui en tant que vice-président de l'UFISC, suit particulièrement les travaux en lien avec le Ministère de la Culture concernant les politiques

culturelles,

- › Laetitia Lafforgue qui en tant que porte-parole de l'UFISC est associée aux travaux de son bureau et suit particulièrement les enjeux autour des droits culturels,
- › Bernadette Baratier qui participe aux diverses commissions sur l'ESS et les dispositifs de concertations.

L'UFISC contribue à rendre visible un tiers secteur artistique et culturel, ses valeurs et ses pratiques. L'Union réunit aujourd'hui quinze organisations professionnelles représentant des entreprises du spectacle vivant, du spectacle enregistré et des arts plastiques. L'Union, comme espace collectif de réflexion, de travail et de mobilisation, investit la reconnaissance des pratiques des acteurs artistiques et culturels et le renouvellement des politiques publiques en se saisissant des enjeux démocratiques (droits humains et initiatives citoyennes), de la gouvernance territoriale (réforme et co-construction), des nouvelles solidarités et d'une économie plurielle.

A travers une diversité d'actions portées collectivement, elle permet la prise en compte progressive d'un secteur culturel de l'économie solidaire.

MOBILISATION ET COOPÉRATION ART ET CULTURE CONTRE LE COVID19

Dès la mi-mars, face à l'ampleur de la crise sanitaire annoncée, l'Union a constitué une mobilisation élargie contre le Covid19 (MCAC) ouverte à des réseaux et Fédérations non membres de l'Union.

Dans les travaux conduits, notons entre autres :

› Le plan de revitalisation

En réponse aux plans de secours et plans de relances, l'Union propose un plan de revitalisation pour les arts et la culture, véritablement opérant et capable de faire émerger de nouveaux projets et des nouvelles méthodologies. L'année 2020 a démontré la nécessité d'un plan ambitieux qui prendrait en compte tous les acteur.rice.s du secteur culturel.

Ce plan est construit autour de 4 dispositifs :

- › 1/ le FRIC, un Fonds de Revitalisation pour les Initiatives Culturelles ;
- › 2/ le PACTE, un Pacte pour l'Emploi artistique et culturel ;
- › 3/ le FUTUR, un Fonds pour une Transition Urbaine et Rurale,
- › 4/ une mesure de soutien au développement de Maisons Communes Arts et Culture rassemblant dans les régions l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème culturel et citoyen.

Découvrez l'intégralité du plan de revitalisation.

› **Des enquêtes flashes**

Une grande enquête nationale a été lancée le 17 avril pour prendre fin le 6 mai 2020. Elle avait pour objectif de venir éclairer les remontées « à chaud » et d'affiner les réponses collectives à apporter par le biais de mesures et d'accompagnement personnalisés et adaptés.

1 115 structures, en grande majorité associatives et travaillant dans le champ du spectacle vivant, y ont répondu. La démarche a été reconduite en début d'année 2021.

Découvrez la synthèse de l'enquête

› **Les Droits culturels**

La Fédération est partie prenante du projet sur « Recherche-action pour une démarche de progrès sur les droits culturels » proposé par l'UFISC et ses organisations membres. Né de la volonté de réunir les acteurs culturels -et au-delà- pour construire, ensemble, un espace d'outillage coopératif, de services mutualisés et d'accompagnement.

L'expérimentation en Région Nouvelle-Aquitaine appelée « Volontaires pour les droits culturels », portée notamment par Jean-Michel Lucas, poursuit son travail.

Découvrez la publication de l'ouvrage collectif « Culture et Émancipation » (Édition 2020).

Communication / Visibilité

Les listes de diffusion

La Fédération dispose de plusieurs listes de diffusion afin d'informer régulièrement sur ses actualités. L'outil utilisé présente quelques contraintes, une migration vers SendInBlue a été faite en 2020.

A ce jour, il existe 3 listes de diffusion :

- 1/ La Liste FÉDÉRATION, qui recense les adhérent.e.s à jour de leurs cotisations.
- 2/ La Liste Nationale, qui inclut les actuels adhérent.e.s, mais aussi les anciens.
- 3/ La Liste Rue, qui permet de diffuser les communications de toute personne intéressée par l'actualité des Arts de la Rue.

Les sites internet

Fin 2019, la Fédération Nationale a fêté la diffusion de son nouveau site internet. En 2020, l'enjeu a été de former chaque Fédération Régionale à l'implémentation de leurs espaces pour qu'elles puissent librement communiquer leurs actualités, ressources, contacts.

Outre le site de la Fédération Nationale, un autre outil existe. Le site lartestpublic.fr, partagé avec l'UFISC, sur les comptes rendus de manifestations institutionnelles et de rendez-vous avec les élu.e.s.

Réseaux sociaux

La page twitter @Federue continue de trouver son audience (près de 1200 abonné.e.s). Elle est un relai des actualités de la profession et un outil de campagne efficace.

La Fédération anime trois pages Facebook :

› **Fédération des Arts de la Rue**

Plus de 8500 abonné.e.s, soit quasiment 2000 de plus qu'en 2018 !

› **Rue Libre !**

6297 abonné.e.s, soit une hausse de 100 personnes.

› **L'art est public**

2046 abonné.e.s

On observe une très bonne portée et interaction des publications (sur un mois : 25 000 portées et 10 000 interactions uniquement pour la page de la Fédération Nationale).



Tracts et dépliants

Généralement la Fédération Nationale édite un dépliant sur ses rencontres estivales. Cette année, le choix a été fait de ré-éditer le Manifeste pour la création dans l'Espace Public (1 000 exemplaires).



Les communiqués

La Fédération Nationale s'est régulièrement mobilisée cette année pour réagir face à la situation sanitaire. Elle est également intervenue en prenant position sur la situation traversée par la Paperie.

Les différents communiqués sont disponibles sur le site de la Fédération Nationale.

Les tribunes cosignées :

La Fédération Nationale s'est associée à différentes communications proposées par l'Ufisc, le collectif Culture en Danger ainsi que l'Observatoire des libertés associatives.

En 2020, l'Ufisc a été très active dans la mise en place de la MCAC - Mobilisation et Coopération Arts et Culture contre le COVID-19, dont la FÉDÉRATION est signataire des communiqués suivants :

›19 mars 2020

Mobilisation contre le Covid 19

›20 mars 2020

Diversité culturelle et solidarité : des mesures urgentes à mettre en œuvre !

›27 mars 2020

Diversité culturelle et solidarité : pour une clarification des premières mesures annoncées

›03 avril 2020

Lettre ouverte aux Ministres concerné.e.s pour des mesures urgentes à prendre !

›17 avril 2020

Quels festivals après le 11 mai ?

›05 mai 2020

Pour un après solidaire

Toujours dans le cadre de la MCAC, une enquête flash a été lancée dès mars 2020. La Fédération, comme les autres réseaux participants, a contribué à sa conception et à sa diffusion.

Découvrez la synthèse de l'enquête.

›26 mai 2020

Est-ce trop demander que de la cohérence, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre ?

›22 juin 2020

Résultats de l'enquête Flash Culture - 1 structure culturelle sur 2 en danger !

›09 septembre 2020

Plus qu'une re-lance économique, une re-vitalisation culturelle !

›15 décembre (communiqué unitaire)

La culture sacrifiée : mobilisons-nous ensemble !

›21 décembre 2020

Mobilisation : Culture en danger

Relations avec les responsables politiques et liens avec nos partenaires

■ Direction Générale de la création artistique

La Fédération Nationale des Arts de la Rue a poursuivi son rapport de partenariat et ses relations de travail concertées avec la DGCA à travers plusieurs rendez-vous.

Le 27 février, lors d'une rencontre avec Sylviane Tarsot-Gillery (directrice de la création artistique), Patrick Lardy (délégué adjoint à la Délégation Théâtre), et Lara Goussebaile (chargée de mission Arts de la Rue, cirque et marionnettes) a été abordé le renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Y ont été évoqués : les ressources nécessaires, telles qu'un annuaire, ainsi que les accompagnements juridiques.

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec les services le 3 novembre, permettant de continuer les échanges mais sans aboutir à la définition d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Tout au long du dernier trimestre, la Fédération a participé à plusieurs rendez-vous (DGCA, DRAC Pays-de-la-Loire, partenaires...) à propos de la situation de la Paperie. Ces échanges ont permis de mieux comprendre l'historique et circonscrire les conséquences. Ces temps ont également permis de réfléchir à la nécessité d'associer les partenaires à la création du prochain CNAREP en Pays de la Loire.

■ Ministère de la culture

Le 10 février, une rencontre avec Messieurs Stephan Kutniak et Patrick Lardy a eu lieu pour évoquer le renouvellement de la convention et le suivi des différents dossiers tels que le FONPEPS.

Le 1er octobre, la Fédération a rencontré Mesdames la Ministre de la Culture, ainsi que Sophie-Justine Lieber (directrice de cabinet) et Helene Ambles (conseillère en charge de la création, du spectacle vivant et des festivals au cabinet de la Ministre) afin de présenter la Fédération, ses activités et projets ainsi que de préciser les besoins des Arts de la Rue (tant immédiat qu'au long court).

La Fédération est associée à tous les travaux relatifs aux impacts de la crise sanitaire et des scénarios de reprise.



Premier Ministre

Le 27 août, Jean-Luc Prévost a représenté la Fédération à la rencontre organisée par le Premier Ministre et la Ministre de la Culture.

Le 22 octobre, la Fédération a rencontré Mesdames Florence Philbert (conseillère culture, communication et régulation numérique) et Julia Beurton (conseillère technique culture et communication) du cabinet du Premier Ministre.

Ce rendez-vous fût l'occasion de présenter la Fédération, les activités réalisées, les projets en développement et les dossiers urgents en réponse à la crise sanitaire.



Acteurs territoriaux

La Fédération Nationale des Arts de la Rue poursuit également son travail de rapprochement avec les instances nationales de représentation des acteurs territoriaux, notamment en initiant des projets et en répondant présente à l'invitation des colloques et séminaires de travail en lien avec des associations d'élu.e.s et de technicien.ne.s.

Le travail du groupe de concertation sur les Arts de la Rue initié en 2014 et regroupant la FNCC - Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, la Fédération Nationale des Arts de la Rue et ARTCENA, ne s'est pas poursuivi en 2020.



CNAREP

Le 1er décembre la Fédération a eu un temps de travail avec l'association des CNAREP afin de faire un état de lieux, définir les chantiers communs prioritaires et construire les propositions innovantes des Arts de la Rue et de l'Espace Public pour 2021. Les rencontres doivent être poursuivies.



ARTCENA

ARTCENA, Centre national des Arts du cirque, de la rue et du théâtre est né le 20 juin 2016 de l'alliance du Centre national du Théâtre et de HorsLesMurs.

Ses missions s'organisent autour de trois axes :

- › le partage des connaissances, par la création d'une plateforme numérique et des éditions ;
- › l'accompagnement des professionnel.le.s, par l'apport de conseils et de formations ;
- › le soutien au rayonnement des Arts du Cirque, de la Rue et du Théâtre, par différents dispositifs favorisant la promotion, la créativité et le développement international.

La Fédération reste attentive à la défense des spécificités de la création en Espace Public par cette nouvelle structure, qui est toujours en cours de configuration. Elle est membre de droit du conseil d'orientation auprès du conseil d'administration.

Le délégué élu est Jean-Luc Prévost.

■ **FAI-AR**

La Fédération siège en tant que membre de droit du conseil d'administration de la FAI-AR.

Marie-Irma Kramer y siégeait jusqu'en avril; puis ont été élu.e.s Loredana Lanciano avec Philippe Violanti en suppléant.

■ **L'observatoire de la liberté de création**

Créé en 2002 au sein de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), il a pour objet de lutter contre la censure. Il réunit des ligueurs et des non-ligueurs, des artistes, des auteur.rice.s, des cinéastes, des éditeur.rice.s, des producteur.rice.s, des diffuseurs, des fonctionnaires de la culture, des historien.ne.s, des philosophes, des individus et des structures.

La Fédération Nationale des Arts de la Rue en devient membre en 2014 dans l'objectif de contribuer à ce combat et de porter les problématiques plus spécifiques à la création en Espace Public.

Laetitia Lafforgue est l'administratrice qui suit particulièrement ces sujets.

■ **L.A. Coalition**

En 2018, la fédération nationale des arts de la rue a rejoint L.A Coalition (Libertés associatives coalition). Les membres de L.A. Coalition ont défini un objectif commun : proposer des stratégies de riposte contre les répressions subies par le secteur associatif.

Afin de réussir à identifier des stratégies de riposte efficaces, L.A. Coalition a lancé plusieurs activités :

- › Sensibilisation de l'opinion publique et des acteurs de la société civile (actions de communication),
- › Formations (pour les militant.e.s, les bénévoles et les salarié.e.s associatifs),
- › Soutien à des campagnes de plaidoyer (vers les autorités locales et nationales)
- › Organisation d'événements locaux et nationaux.

Elle travaille étroitement avec l'Observatoire des répressions des libertés associatives, créé début 2019 à l'initiative de l'Institut Alinsky, pour documenter un large éventail d'expériences d'acteurs de la société civile, victimes de répression.

En 2020, cet observatoire a publié un rapport inédit réalisé avec l'appui d'un comité scientifique, dressant le tableau d'une « citoyenneté réprimée ». Cette analyse de fond s'appuie sur une centaine de cas récents d'entraves et de répression contre des associations et des collectifs de citoyen.ne.s. Le rapport a été présenté à l'occasion de la 10ème université buissonnière par Julien Talpin, chercheur en science politique au CNRS.

2020 marque également le début d'une forte mobilisation des associations membres de L.A. Coalition -dont la Fédération- pour dénoncer les projets de loi « Sécurité globale » ainsi que celle « confortant le respect des principes de la République », plus connue sous le nom de loi « séparatisme ».

Plusieurs communiqués de presse et vidéos ont été diffusés à ce sujet. Elles sont en libre consultation depuis le site de L.A. Coalition.

■ IFAPS

Partout en Europe, la pandémie liée au COVID-19 a interrompu les activités artistiques et culturelles. Toutes les Fédérations de l'IFAPS ont été mobilisées pour aider les professionnel.les de leur pays.

La situation a encouragé les Fédérations à se réunir au sein de l'IFAPS pour se donner des nouvelles et partager les bonnes idées et pratiques.

Cela a permis de répondre à un appel à projet européen « culture of solidarity ».

Le projet n'a pas été retenu mais cela a relancé la dynamique au sein de l'IFAPS pour déposer un autre dossier au niveau européen avec l'aide des étudiant.es en Master 1 « Projets européens » de l'Université de Cergy (95) en France en 2021.

Le bureau de l'IFAPS est resté inchangé en 2020 : Laetitia Lafforgue en est toujours la Présidente.

Laetitia Lafforgue, Jean-Luc Prévost, et Nathalie Veuillet ont été les délégué.es à l'IFAPS pour notre Fédération.

L'IFAPS avait désormais un site internet : www.ifaps.net.

CONTACT

Fédération Nationale des Arts de la Rue

c/o Maison des Réseaux Artistiques et Culturels

221 rue de Belleville - 75019 Paris

Téléphone : 01 42 03 91 12

06 33 81 22 93 (Anaïs) // 07 66 71 93 90 (Clémentine)

coordination@federationartsdelarue.org

www.federationartsdelarue.org

